
Assembly of First Nations

55 Metcalfe Street, Suite 1600
Ottawa, Ontario K1P 6L5
Telephone: 613-241-6789 Fax: 613-241-5808
www.afn.ca



Assemblée des Premières Nations

55, rue Metcalfe, Suite 1600
Ottawa (Ontario) K1P 6L5
Téléphone: 613-241-6789 Télécopieur: 613-241-5808
www.afn.ca

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
25, 26 ET 27 JUILLET 2017, REGINA (SASKATCHEWAN)

Résolution n° 13/2017

TITRE: Maladie débilante chronique

OBJET: Santé

PROPOSEUR(E): Stanley Grier, Chef, Première Nation de Piikani, Alb.

COPROPOSEUR(E): Byron Louis, Chef, Bande indienne d'Okanagan

DÉCISION: Adoptée par consensus

ATTENDU QUE:

- A. En vertu de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones :
- i. Article 29, (1) : Les peuples autochtones ont droit à la préservation et à la protection de leur environnement et de la capacité de production de leurs terres ou territoires et ressources. À ces fins, les États établissent et mettent en œuvre des programmes d'assistance à l'intention des peuples autochtones, sans discrimination d'aucune sorte.
- B. Depuis des temps immémoriaux, les Premières Nations s'appuient sur la faune qu'elles chassent et consomment à des fins rituelles, de subsistance ou de survie. Ces ressources fauniques données aux Premières Nations par le Créateur jouent un rôle important au sein de nos cérémonies, de nos chants, de nos prières et de nos traditions transmises de génération en génération.
- C. La maladie débilante chronique (MDC) est une nouvelle maladie infectieuse frappant les cerfs, les élans, les orignaux et peut-être même les caribous. La MDC est toujours mortelle et peut survivre dans le sol pendant des années. Elle s'apparente à la maladie de la vache folle et, même si le risque de transmission aux humains est faible, Santé Canada déconseille l'utilisation ou la consommation de toute matière infectée par des humains ou des animaux. La transmission de la MDC par les plantes a également été démontrée, ce qui présente une menace pour les secteurs agricoles et toute l'économie.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 27^e jour de juillet 2017 à Regina (Saskatchewan)

PERRY BELLEGARDE, CHEF NATIONAL

13 – 2017
Page 1 de 2

- D. La MDC pourrait causer des torts irréparables à la faune ainsi qu'aux droits des Premières Nations de chasser, de pêcher et de cueillir, droits garantis par les traités numérotés partout au Canada. On estime déjà que les répercussions sur la faune seront graves et auront des incidences directes sur les peuples et les communautés qui en dépendent, en particulier si la maladie se transmet aux caribous susceptibles d'être atteints. D'autres effets socioéconomiques multiplicateurs menacent des centaines de Premières Nations au Canada.
- E. La complexité et l'interaction des sciences et des disciplines jouant un rôle dans la question de la MDC, comme par exemple le savoir traditionnel des Premières Nations, sont très vastes et présentent des difficultés importantes. Pourtant, quasiment presque tous les intervenants et experts fondamentaux ont été exclus des principaux processus stratégiques. Cette démarche boiteuse continue de compromettre les intérêts des Premières Nations pour l'avenir, comme le montre la mise à jour du protocole du Canada concernant la MDC datant du 30 juin 2017.
- F. Afin de pouvoir garantir, maintenir et protéger les droits et les intérêts des Premières Nations, il est essentiel d'établir un accès complet et éclairé ainsi qu'une participation concrète à tous les processus stratégiques et réglementaires.
- G. En 2017, la Première Nation de Piikani a conclu un partenariat de travail officiel avec l'Alliance for Public Wildlife (APW). Ce partenariat garantit la participation de la Première Nation de Piikani dans le cadre de tous les processus stratégiques et réglementaires relatifs à la MDC.
- H. L'urgence désormais extrême de la crise actuelle souligne le besoin d'assurer une représentation éclairée, efficace et économique de toutes les Premières Nations et d'élargir le partenariat entre la Première Nation de Piikani et l'APW à l'échelle nationale, pour pouvoir promouvoir et représenter de façon appropriée les intérêts des Premières Nations dans le cadre de cette crise.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée:

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) d'apporter officiellement son appui à la Première Nation de Piikani ainsi qu'à l'Alliance for Public Wildlife (APW) (conformément à leur partenariat officiel) dans le cadre des efforts de consultation et de défense des intérêts que ces dernières déploient en vue de guider les politiques et les cadres relatifs à la maladie débilite chronique (MDC).
2. Appellent l'APN à travailler en collaboration avec la Première Nation de Piikani/l'APW, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi que les gouvernements des Premières Nations en vue d'obtenir les ressources nécessaires pour régler et prévenir les effets de la MDC.
3. Demandent à l'APN de rendre des comptes tous les ans aux Chefs en Assemblée quant à l'état d'avancement des travaux.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 27^e jour de juillet 2017 à Regina (Saskatchewan)



PERRY BELLEGARDE, CHEF NATIONAL